

DRAC-SRA  
28 MARS 2011  
COURRIER ARRIVEE

Rapport final d'opération  
Diagnostic archéologique

Rennes, Ile-et-Vilaine

# Métro Ligne B Rue du Puits Mauger

par  
Laurent Beuchet



Inrap Grand-Ouest  
mars 2011

2634

**Rapport final d'opération**  
Diagnostic archéologique

Nr site Code INSEE  
35 238

Arrêté de prescription Entité archéologique  
SRA 2010-106

Co. de Inrap  
DA 05 939 501

Rennes, Ille-et-Vilaine

# Métro ligne B

## Rue du Puits Mauget

par  
**Laurent Beuchet**

**Inrap Grand-Ouest**  
37 rue du Bignon CS 67737 35577 Cesson-Sévigné cedex  
Tél. 02 23 36 00 40, [www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)

mars 2011



ministère de la Culture  
et de la Communication  
ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne

Affaire suivie par  
Paul-André BESOMBES

Poste : 02 99 84.59.00  
paul-andré.besombes@culture.fr

Références : SRA/

Hôtel de Blossac  
6 rue du Chapitre  
35044 Rennes cedex

Téléphone 02 99 29 67 67  
Télécopie 02 99 29 67 99

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 12 juillet 2010

REÇU LE  
4165  
05 AOUT 2010

I.N.R.A.P. G.O.

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique  
à Rennes (35)  
**Ref** : arrêtés n° 2010-106, 2010-107, 2010-108  
**PJ** : copie arrêtés

J'ai l'honneur de vous notifier les arrêtés ci-joints, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur le Président  
Hôtel de Rennes Métropole  
4 avenue Henri Fréville  
CS 20723  
35207 Rennes cedex 2.

pour le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
le conservateur régional de l'archéologie,

  
Stéphane Deschamps



DA 05039501

REÇU LE  
14/165.  
05 AOUT 2010

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite,

I.N.R.A.P. G.O.

**ARRETE n° 2010-106 portant prescription de diagnostic archéologique**

**VU** le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

**VU** la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

**VU** le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

**VU**, la saisine par courrier en date du 28 juin 2010 par Monsieur le président de Rennes Métropole demandant en vertu des articles 10 et 12 du décret 2004-490 pris en application de la loi 2001-44 modifiée relative à l'archéologie préventive, la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain situé à Rennes, rue du Puits Mauger reçue le 01 juillet 2010 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

**CONSIDERANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, la station Puits Mauger se situe à proximité d'un système de défense avancée d'une porte de la deuxième enceinte médiévale de Rennes.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : Rennes

Lieu-dit : rue du Puits Mauger (emplacement de la future station de métro Puits Mauger de la ligne B)

Cadastre :                    section :                    parcelles :  
Non cadastré, domaine public de la Ville de Rennes.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.



**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**PREFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE**

**le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite,**

**Prescriptions de diagnostic archéologique  
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2010-106**

région : Bretagne

département : Ille-et-Vilaine

commune : Rennes

lieu-dit : rue du Puits Mauger (emplacement de la future station de métro Puits Mauger de la ligne B)

cadastre : section : parcelles :  
Non cadastré, domaine public de la Ville de Rennes.

propriétaire : Ville de Rennes

pétitionnaire: Rennes Métropole

**Emprise du diagnostic archéologique : 2 322 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques en milieu urbain seront mis en oeuvre : série de tranchées/sondages par vignette au godet lisse mécanique et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaires dans les zones à forte densité, sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour dans la perspective d'une éventuelle fouille.

**Objectifs :**

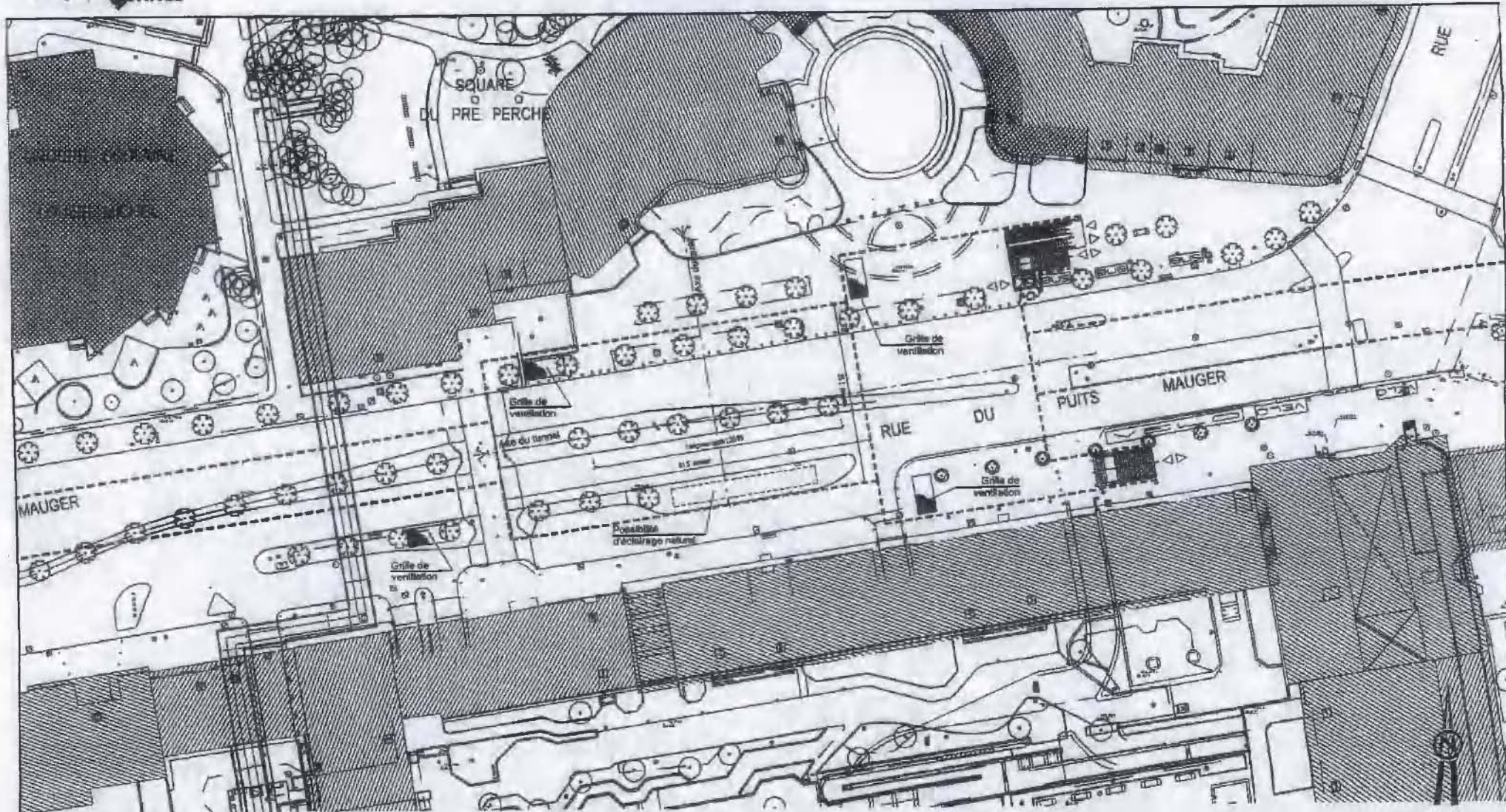
La future station de métro Puits mauger se situe au débouché d'un système de défense avancée d'une porte de la deuxième enceinte médiévale construite de 1453 à 1468 : la porte Toussaint protégeant l'accès à la ville basse par la route de Nantes. Il s'agit de documenter ce secteur très mal connu de la ville basse médiévale.

Une occupation de type faubourg pourrait être révélée par le diagnostic pour les périodes antique et surtout médiévale et moderne.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2010

pour le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps



PLAN D'IMPLANTATION NIVEAU SURFACE (+0.00 M)

Echelle graphique  
0 5 10 15m

Origine :  
**egls rail**  
Ingénierie des transports urbains et ferroviaires  
25 cours Emile ZOLA  
69100 VILLEURBANNE

*Vu pour être annexé  
à l'arrêt n° 2010-106*

ETUDE DE CADRAGE GENIE CIVIL  
Le Commissaire Régional  
de l'Architecture  
**STATION  
PUIITS MAUGER**

INFRASTRUCTURE  
Station métro

Echelle(s) : 1/600  
Format : A3  
Date : 09/10/08

Plan de classement  
N° :  
Nomenclature projet  
D-EGR-90747-A

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de projet INRAP :

**Région :** Bretagne  
**Département :** Ille et Vilaine **Commune :** Rennes **Code INSEE :** 35 238  
**Lieu-dit ou adresse :** rue du Puits Mauger  
**Cadastre année :** (commune, année, section, parcelle, lieu-dit).non cadastré, domaine public de la Ville de Rennes  
**Coord. Lambert 93: X :** 351719 **Y :** 6788725 **altitude :** 26.50 m NGF  
**Statut du terrain :** (au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement)  
**Propriétaire du terrain :** Ville de Rennes

**N° du site et/ou de l'entité archéologique :** 35 238  
**Arrêté de prescription n° :** 2010-106 en date du 12 juillet 2010  
**Arrêté de désignation n° :** 2011-017 en date du 18 janvier 2011  
**Responsable désigné :** Laurent Beuchet  
**Organisme de rattachement :** INRAP  
**Maître d'ouvrage des travaux :** SEMTCAR  
**Nature de l'aménagement :** Ligne B du Métro automatique  
**Opérateur chargé des travaux :** INRAP interrégion  
**Exploitant (s) :**  
**Surface du projet d'aménagement :** 2300 m<sup>2</sup>  
**Dates d'intervention sur le terrain :** 2 mar2010 au 9 mars 2010  
**Surface diagnostiquée :** 117 m<sup>2</sup> **% de la surface sondée :** 5,1%

## INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

### Intervenants scientifiques :

SRA :	Paul-André Besombes	Conservateur en charge du dossier
INRAP :	Laurent Beuchet	Responsable scientifique
	Michel Baillieu	Adjoint scientifique et technique

Autre :

### Intervenants administratifs :

DRAC de Bretagne, SRA :	S. Deschamps	Conservateur régional de l'archéologie
INRAP interrégion	M. Talon	Directeur interrégional

### Aménageur : SEMTCAR

**Financement :** redevance.

### Organigramme de l'équipe scientifique : Préparation

	<u>Préparation</u>	<u>Terrain</u>	<u>Post-fouille</u>
Responsable d'opération	L. Beuchet	L. Beuchet	L. Beuchet
Technicien		C. Belanger	C. Belanger
		R BattaisR. Battais	
Topographe	F. Boumier	F. Boumier	F. Boumier
etc...			

**Intervenants techniques :** Terrassement mécanique 1 pelle(s) de 13 t sur roues avec godet de curage de 2 m, entreprise Beaussire, 50 CATZ ; évacuation par bennes mobiles, Ville de Rennes



Figure 1 : localisation de la zone d'étude sur la carte IGN



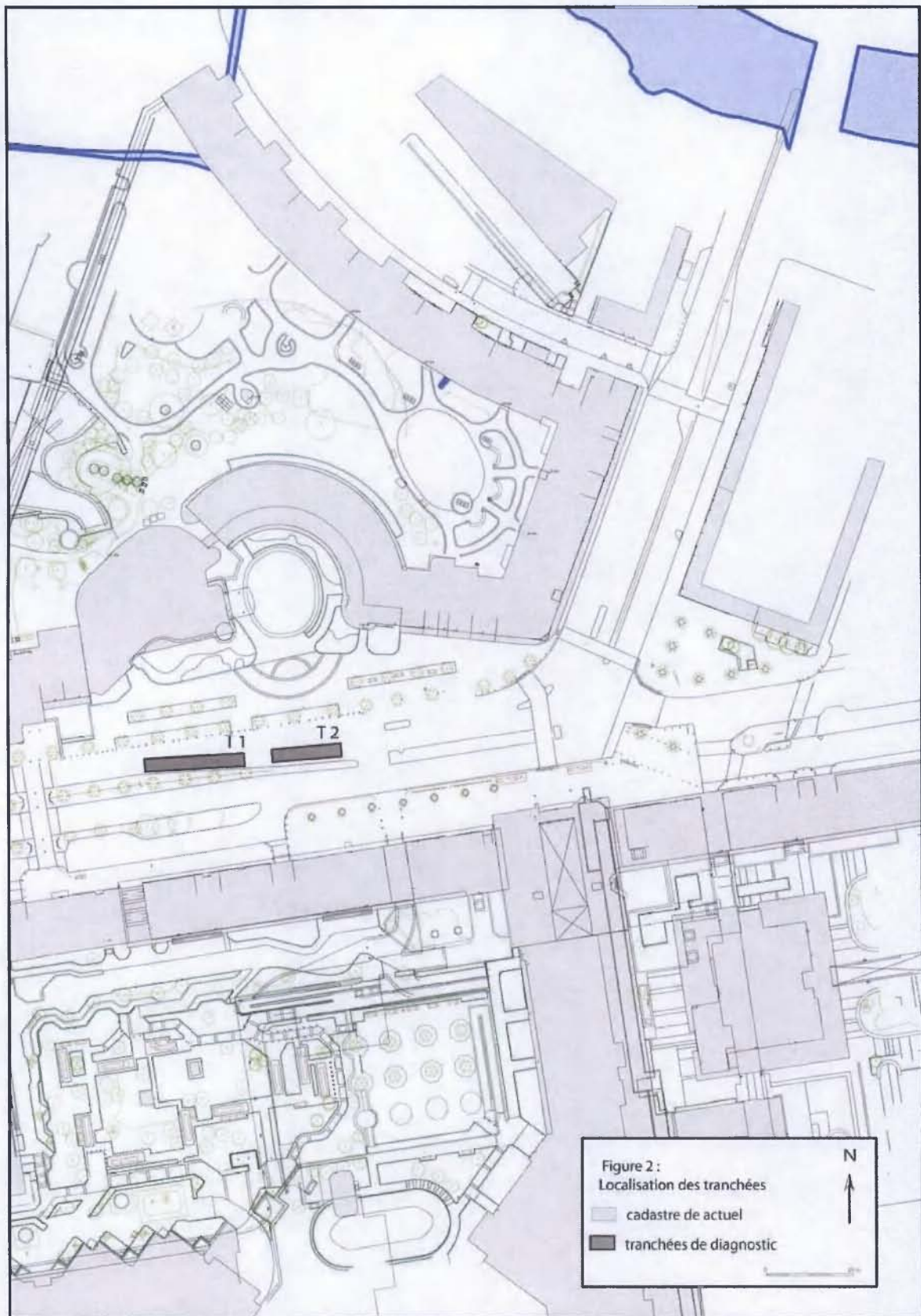


Figure 2 : implantation des tranchées de diagnostic dans le plan actuel

## CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE ET/OU PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

*La station de métro du Puits Mauger se situe au débouché d'une porte de la seconde enceinte de Rennes construite au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. La route de Nantes s'ouvrant devant cette porte pouvait être bordée d'un faubourg médiéval et moderne. La présence de niveaux antiques est également possible des ce secteur de la ville actuelle, pour laquelle aucune documentation archéologique n'existe.*

## CONTRAINTES TECHNIQUES

Diagnostic en milieu urbain, en pleine voirie, sur un axe très fréquenté et à proximité d'un centre commercial important ; obligation d'évacuer les déblais hors du périmètre d'intervention.

Les terrains sondés sont situés dans le lit majeur de la Vilaine. Les sondages géotechniques ont révélé la présence de graves alluviales jusqu'à 3,30 de profondeur. Par mesure de sécurité, les sondages ont été stoppés à l'apparition de ces graves, vers 2 m sous la chaussée actuelle



Figure 3 : vue générale du diagnostic, depuis l'ouest (Cliché L. Beuchet/Inrap)

## Résultats

Dans le cadre des études préalables à la construction de la ligne B du métro automatique de Rennes, un diagnostic archéologique a été prescrit sur l'emprise de la future station rue du Puits Mauger. Cette station est située en périphérie de la ville médiévale et moderne, à proximité de l'ancienne route de Nantes et de son entrée dans la troisième enceinte de la ville par la porte de Toussaints, construite au milieu du XVe siècle. Ce secteur de la ville est totalement vierge de toute information archéologique.

En raison de contraintes techniques très lourdes (intervention en pleine chaussée, sur un axe majeur de la ville actuelle), il a été convenu avec les services techniques de la Ville de Rennes, l'aménageur et le Service régional de l'Archéologie de Bretagne de n'intervenir que sur une moitié de l'emprise, et d'extrapoler les résultats du diagnostic pour l'autre moitié. L'intervention de terrain a eu lieu sur 6 jours ouvrés hors délais de préparation du chantier et remise en état de la voirie, pris en charge par les services de la ville.







Deux tranchées larges de trois mètres ont été ouvertes, représentant une surface totale de 117 m<sup>2</sup> (figure 2). Dans chacune des tranchées les niveaux les plus anciens mis au jour consistent en un niveau de terre organique, brune, surmontant un niveau plus limoneux et plus clair (U.S. 1016 et 1017 dans la tranchée 1, figure 5, U.S. 1048 dans la tranchée 2, figure 6). Ces niveaux, épais au maximum de 0,70m, livrent un matériel céramique assez abondant dont les éléments les plus anciens sont attribuables aux ateliers de Laval (production dite « rose-bleue ») et datables au plus tôt de la fin du XVe siècle. Ces niveaux recouvrent directement les graves alluviales de la Vilaine, dont la surface est parfois concrétionnée par les oxydes de fer (U.S. 1018).

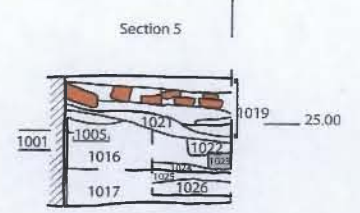
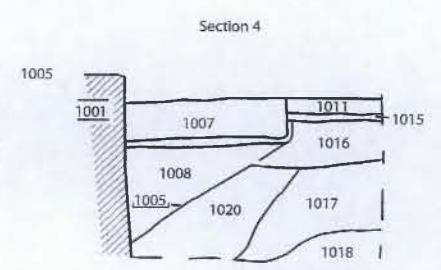
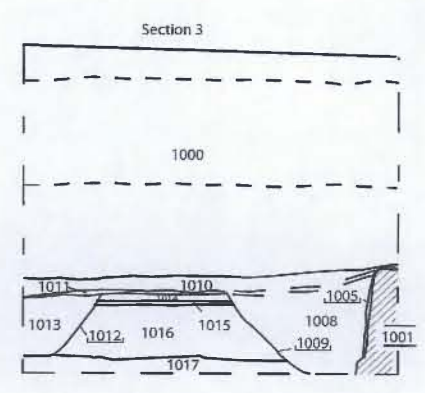
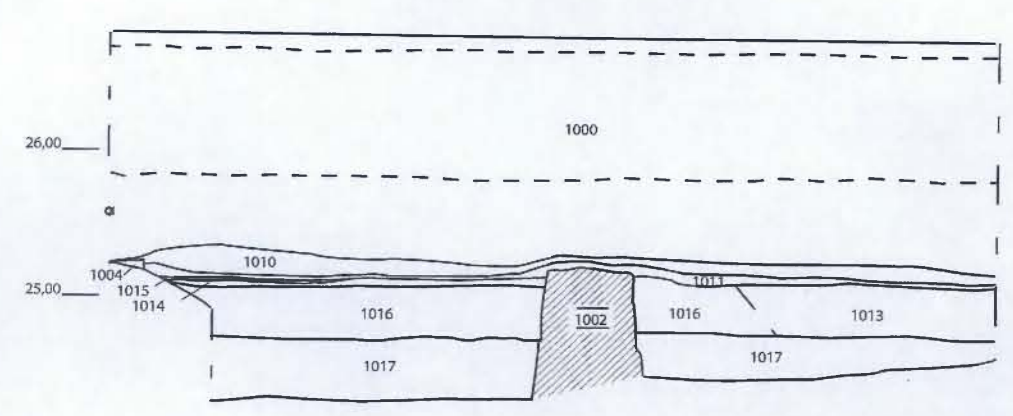
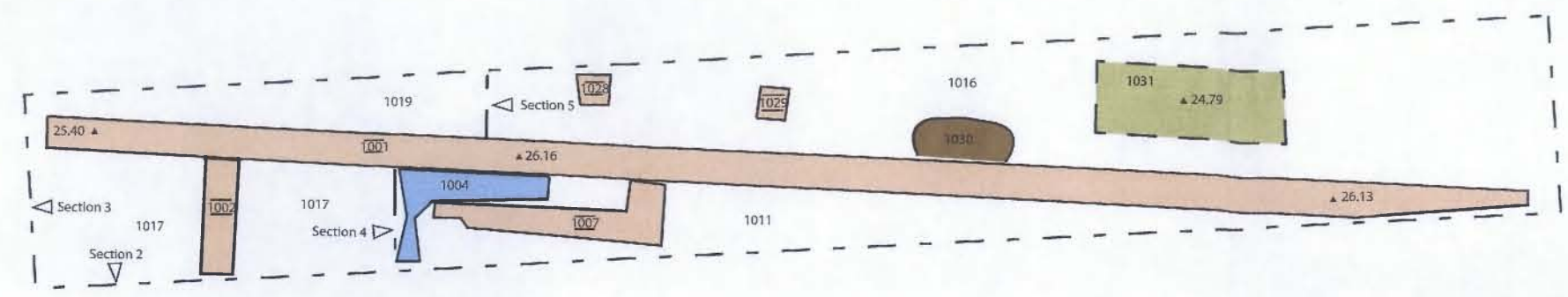
Le niveau 1016 semble recoupé par quelques fossés dont les contours sont très difficiles à cerner. Ils peuvent correspondre à d'anciens parcellaires. Leur comblement livre de la céramique peu nombreuse, datable au plus tôt du XVIIe siècle par comparaison avec le mobilier issu des fouilles de la place Sainte-Anne.



Figure 4 : vue de la maçonnerie 1001 depuis l'est (Cliché L. Beuchet/Inrap)

Figure 5 : tranchée 1, plan et coupes

	Maçonnerie au mortier de chaux		Grave naturelle
	Canalisation		fosse
	Schiste bleu		
	Brique		



Vue de la section 2 (Cliché L. Beuchet/Inrap)

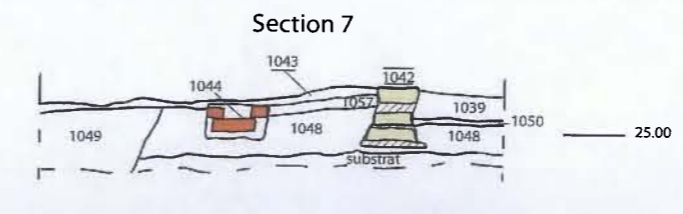
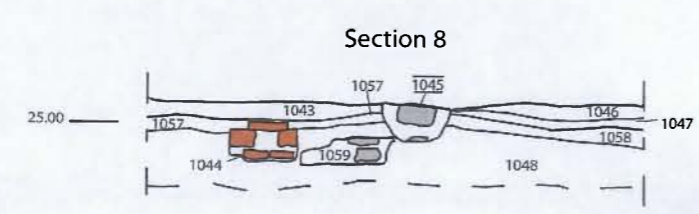
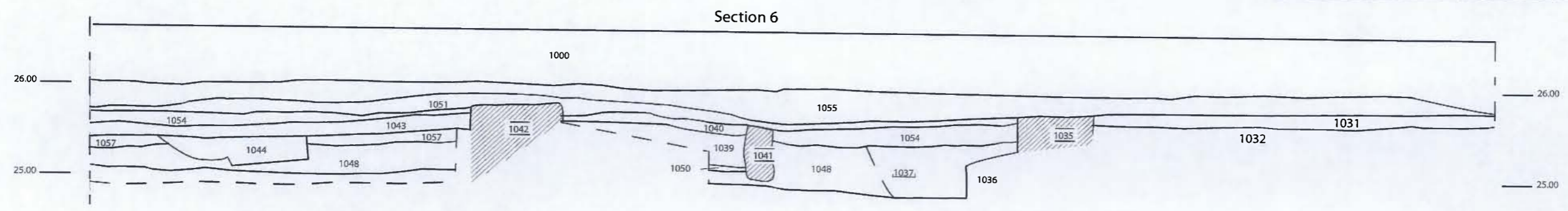
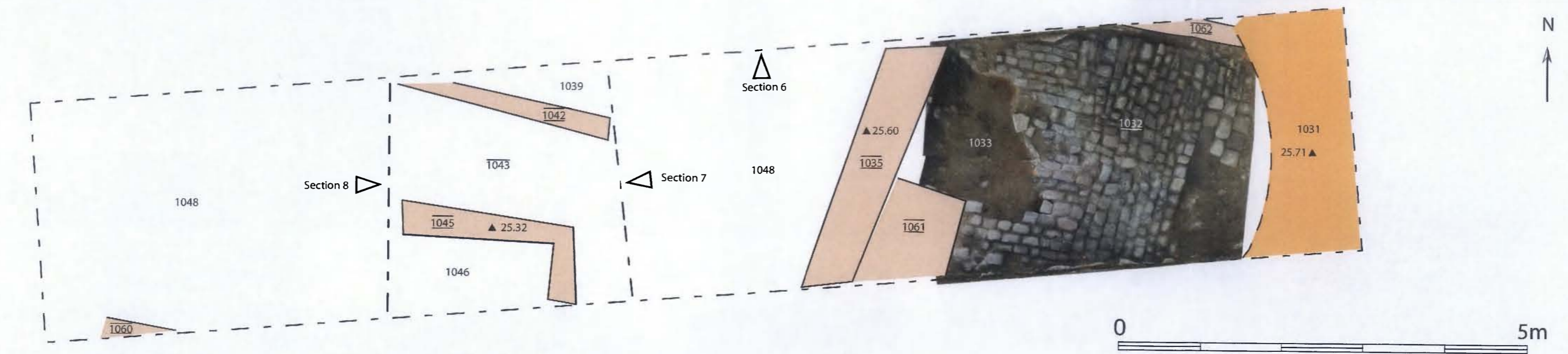


Vue de la section 5. Au premier plan, le massif de fondation 1028 (Cliché L. Beuchet/Inrap).

Les vestiges d'une maçonnerie ont été mis au jour sur toute la longueur de la tranchée 1 (U.S. 1001). Elle est composée de dalles de schiste pourpre liées au mortier de chaux jaune, très grossier et assez friable. Une semelle composée du même mortier supporte la maçonnerie installée dans une tranchée qui recoupe le comblement d'un ancien fossé de parcellaire (tranchée 1004, dans le comblement du fossé 1009, section X figure X). Une seconde maçonnerie lui est liée. Elle forme un retour en équerre vers le sud et présente les mêmes caractéristiques de mise en œuvre (U.S. 1002). Un peu à l'est de 1002, un troisième aménagement a été mis au jour, composé d'une dalle de béton dont la composition est très proche de celle utilisée pour la semelle de fondation des maçonneries 1001 et 1002, associée aux éléments très arasés d'un muret et au fond d'un caniveau s'évacuant vers le sud (U.S. 1004 et 1007). Au nord du mur 1001, deux massifs de fondation ont été mis au jour, construits en dalles de schiste pourpre lié au mortier jaune, remplissant des fosses creusées dans le sol 1016 (massifs 1028 et 1029). Un troisième massif peut correspondre à la fosse 1030 située plus à l'est. Ces bases de poteaux ou de piliers ne sont pas parallèles à la maçonnerie 1001. Elles semblent lui être antérieures et fonctionner avec le sol de graviers 1026 posé au fond du creusement 1027 visible dans la coupe X. Ce creusement semble comblé avant la construction du mur 1001 et recouvert par les niveaux de construction de celui-ci et le sol 1020 qui leur est associé. Les maçonneries 1001 et 1002, ainsi que l'aménagement 1004, sont arasés lors des travaux de construction de la rue du Puits Mauger. Les gravats sont étalés en nivellement (U.S. 1019) avant d'être recouverts par les remblais de soubassement de la chaussée (U.S. 1000).

La stratigraphie de la tranchée 2 livre les mêmes grandes séquences. Le niveau de terre brune organique 1048 correspond probablement au niveau 1016. Il est coupé par les fondations de plusieurs constructions. Au nord, deux maçonneries constituées de blocs de calcaire en remploi et de dalles de schiste pourpre (U.S. 1041 et 1042) supportent un sol de béton. (U.S. 1040) dont les remblais de pierre 1039 et 1050 forment le soubassement. Au sud, une maçonnerie de blocs de schiste vert délimite une couche d'argile jaune pouvant former la base d'un sol de terre battue. Entre les deux constructions, un sol de graviers roulés matérialise un espace de circulation extérieur (U.S. 1043). Ce sol recouvre une canalisation maçonnée en brique et en mortier de chaux jaune dont l'axe respecte celui des constructions (U.S. 1044).

Vers l'est, une troisième maçonnerie a été mise au jour. Elle est construite en schiste bleu lié au mortier de chaux jaune pâle, doublée à l'ouest d'une canalisation en béton de ciment (U.S. 1035 et 1036). La maçonnerie et la canalisation sont construites conjointement, dans la tranchée 1037. Cette tranchée semble recouper à l'est un sol pavé installé sur un lit de sable surmontant un niveau très riche en scories. Un massif de fondation en béton coulé s'appuie au sud contre la maçonnerie 1035. L'arase d'un nouveau mur apparaît à peine en limite nord est du sondage (U.S. 1062). Après arasement, l'ensemble de ces constructions a été recouvert de remblais très hétérogènes et riches en éléments détritiques (bouteilles, vaisselle, textiles, etc - U.S. 1051, 1054 et 1055), avant la mise en œuvre de la rue du Puits Mauger.



- figure 6 : tranchée 2, plan et coupes
- Maçonnerie au mortier de chaux
  - Dalle en béton
  - Schiste bleu
  - Brique
  - Calcaire



Vue générale de la tranchée 2. Au premier plan la section 8 (Cliché L. Beuchet/Inrap).

**Synthèse :**

Le diagnostic archéologique réalisé rue du Puits Mauger n'a mis au jour aucun vestige d'occupation urbaine antérieure à la fin de l'époque Moderne. Les vestiges de fondations mis au jour dans les deux tranchées appartiennent tous à des aménagements datables au plus tôt du XIXe siècle. On remarque toutefois que ces constructions s'alignent sur les axes du bâti présent sur le cadastre « napoléonien » (figure 7). On remarque par ailleurs que le secteur d'étude se situe légèrement en retrait vers l'ouest du faubourg qui s'est développé le long de l'ancienne route de Nantes, au devant de la porte de Toussaints et du boulevard qui la protège. On peut supposer que le creusement du fossé, lié à la mise en œuvre de la troisième enceinte de la ville entre 1453 et 1468, a participé à l'assainissement de l'ensemble des terrains situés au sud. Cet assèchement peut avoir permis la mise en culture de ces terres, notamment pour la production de nourriture destinée à la ville proche. La formation de sols agricoles sur les graves alluviales a été observée à la base de la stratigraphie dans les deux sondages. La présence de mobilier dans ces sols s'explique par un apport avec les fumures. L'absence d'éléments antérieurs au début de l'époque Moderne confirme cette hypothèse.

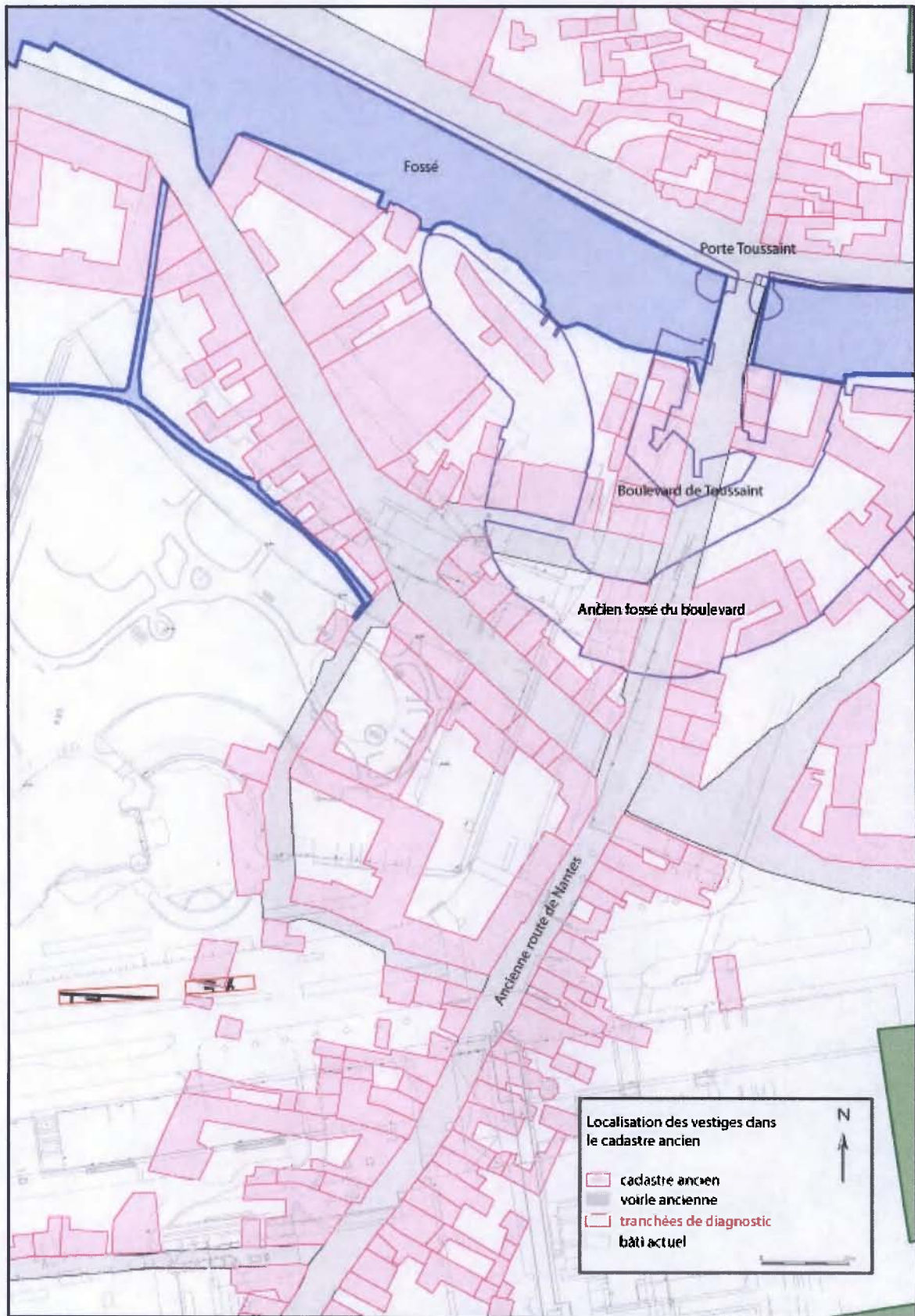


Figure 7 : insertion des vestiges dans le plan du parcellaire ancien (fond de plan T. Lorho/SRA Bretagne)





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

ministère de la Culture  
et de la Communication  
ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

**Chronologie**  
Moderne  
Contemporain

## **Métro Ligne B, rue du Puits Mauger**

**Sujets et thèmes**  
Urbanisme,

**Mobilier**